



Probleme sur la caution solidaire

Par **andre**, le **09/09/2010** à **10:45**

Bonjour,je souhaiterai savoir comment sortir d'un contrat de caution solidaire que j'ai signé avec mon epouse,pour notre fils qui a crée une entreprise de point chaud,est il possible d'obligé la banque au rachat du credit et d'en faire un autre sur du plus long therme,et surtout que je ne soit plus le cautionnaire.merci de me repondre et c'est tres urgent,cordialement.andre

Par **amajuris**, le **09/09/2010** à **13:47**

bjr,rnvous ne pouvez pas revenir sur le cautionnement que vous avez accordé à votre fils.rnen principe un cautionnement est accordé pour une durée limitée.rnseule un cautionnement non limité dans le temps peut être résilié par par la caution.rnil faut relire votre contrat de cautionnement.rnessayez de discuter avec la banque mais je crains que celle-ci n'accepte pas de perdre une garantie surtout si votre désir de résilier le cautionnement est la crainte de voir l'affaire de votre fils péricliter.rnbjr

Par **andre**, le **09/09/2010** à **14:32**

merci bcp de votre reponse si rapide,je me doutais que je ne pourrais pas arreter le contrat de cautionnement,j'ai parlé au banquier il y a dix minutes et ne la pas dit clairement mais il serait peut etre possible de metre l'entreprise sous tutelle,est ce que je peux moi, obliger mon fils à metre sa boulangerie en tutelle,du fait que je fais des versements à la banque,et de grosses sommes parfois,mais ces sommes ne font que solder les retards mais rien dit que j'ai verser

ces dites sommes officiellement, je me demande d'ailleurs si mon fils ne voulait pas les remboursés un jour comment pourrais-je l'en obliger. quelle est la procédure que je dois faire si je prenais cette décision, de le mettre en tutelle et qui officiellement peut le faire? merci encore. cordialement .andre